

Auvergne Swim-Run - Règlement de l'épreuve 2019

Swim-Run

1- Organisation

Les associations Casga natation et 3 Soleils organisent, les 7 et 8 septembre 2019, l'Auvergne Swim-Run, compétition combinée de natation et course à pied, ouverte aux sportifs licenciés ou non. Les concurrents peuvent participer en individuel (solo) ou en équipe de 2 (duo), mixte ou non.

Le nombre maximal de concurrents cumulés (individuels et binômes), pour chaque épreuve, est limité à 150.

L'organisateur souscrit une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'épreuve et rappelle aux concurrents qu'il peut être de leur intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique sportive.

L'organisation de l'épreuve est placée sous la responsabilité d'un directeur de course.

2- Parcours

L'Auvergne swim-run comprend différentes épreuves soumises au présent règlement :

Epreuve	Distance	Natation	Course	Lieu	Quand	Age mini.
Challenge*	37 km	5,6 km	31,4 km	Samedi : Lac des Fades - Besserve Dimanche : Gour de Tazenat	Samedi 7 septembre - 10h30 Dimanche 8 septembre - 9h	18 ans
L	22,2 km	3,8 km (8 sections)	18,42 km (8 sections)	Lac des Fades - Besserve (plage de Confolant - Miremont)	Samedi 7 septembre - 10h30	18 ans
S	11,1 km	1,9 km (4 sections)	9,2 km (4 sections)	Lac des Fades - Besserve (plage de Confolant - Miremont)	Samedi 7 septembre - 10h30	16 ans
XS	3,2 km	0,9 km (2 sections)	2,3 km (2 sections)	Lac des Fades - Besserve (plage de Confolant - Miremont)	Samedi 7 septembre - 10h45	10 ans
M	14,8 km	1,8 km (2 sections)	13 km (3 sections)	Charbonnières-les-Vieilles (salle des fêtes)	Dimanche 8 septembre - 9h	18 ans
S	7,5 km	900 m (1 section)	6,6 km (2 sections)	Charbonnières-les-Vieilles (salle des fêtes)	Dimanche 8 septembre - 9h	16 ans

*Challenge = L samedi + M dimanche

Les mesurages du parcours (distances et dénivelés) ont été effectués à l'aide d'un GPS.

Les détails du parcours (nombre détail des sections natation et course à pied, cartographie...) ainsi que les horaires de départ des différentes épreuves sont disponibles sur le site internet : swim-run.fr

Le parcours peut être modifié par l'organisateur à tout moment, y compris le jour du départ : sécurité, conditions météorologiques, autorisations de passage sur terrains privés...

La **présence des concurrents au briefing d'avant course** (20 minutes avant le départ) est **obligatoire**.

3- Conditions d'inscription

L'inscription à l'Auvergne swim-run vaut acceptation du présent règlement. L'inscription d'un concurrent n'est validée qu'à réception du paiement du montant de ladite inscription.

Chaque concurrent devra transmettre à l'organisateur, au plus tard lors du retrait de son dossard, la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou triathlon en compétition) datant de moins d'un an à la date de l'organisation de l'épreuve. A défaut de certificat médical, une licence compétition en cours de validité à la date de l'épreuve, délivrée par la FFTri devra être présentée.

Au retrait des dossards, chaque concurrent devra pouvoir justifier de son identité et, le cas échéant, de l'identité du concurrent dont il retirerait le dossard.

Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4- Sécurité

4-1 Capacité physique

Chaque concurrent est conscient de ses capacités et limites physiques et psychologiques à s'engager sur l'épreuve à laquelle il est inscrit. En cas d'incapacité (physique, psychologique) décelée par un médecin, la personne concernée devra se retirer de l'épreuve.

Des ravitaillements (solide, liquide, froid, chaud) sont mis en place. L'étude préalable des parcours, disponibles sur le site de l'épreuve, est impérative.

Des barrières horaires sont appliquées en différents points du parcours : voir site internet de l'épreuve.

Au-delà des barrières horaires définies, les participants concernés sont déclarés "hors course". Ils ne pourront pas poursuivre l'épreuve. Un concurrent déclaré hors course ou souhaitant abandonner la compétition doit remettre son dossard à l'organisation qui se charge de son retour sur la ligne d'arrivée, sauf s'il décide de s'y rendre par ses propres moyens (uniquement par voie terrestre) et sous sa propre responsabilité, ledit concurrent ne fera alors plus partie de la compétition. Tout concurrent souhaitant abandonner doit prévenir l'organisation. L'absence d'un concurrent sur le parcours donnerait lieu à des recherches dont les frais lui seront facturés.

Les concurrents doivent impérativement passer par les zones des ravitaillements, qui servent également de zone de pointage.

4-2 Risque routier

Le parcours s'effectue principalement sur chemins et sentiers. Toutefois, lors des traversées de villages ou de routes, la circulation n'est pas neutralisée et les participants ne sont pas prioritaires. Un comportement prudent et responsable, en conformité aux règles du Code de la Route, est exigé :

- ne pas traverser une route dans un virage, ne pas effectuer de traversée de route en diagonale,
- à plusieurs, progresser en file indienne au bord de la chaussée,
- attendre que la chaussée soit libre de toute présence de véhicule avant d'en effectuer la traversée.

4-3 Accident / blessure / malaise

Chaque coureur doit porter assistance à une personne en difficulté ou en danger et prévenir les secours.

Si vous êtes témoin d'un accident ou d'un malaise :

- gardez votre calme,
- si l'accident / malaise a eu lieu sur la voie publique : protégez le lieu, indiquez la présence de l'accident aux automobilistes, faites appel à d'autres participants ou à des spectateurs si nécessaire,
- protégez la victime du froid et/ou de la chaleur,
- alertez les secours : soyez le plus précis possible sur votre localisation,
- si vous êtes secouriste : portez assistance à la victime.

Ne laissez jamais une personne en difficulté seule, même si cette personne vous demande de partir. Attendez toujours la décision des secouristes ou du médecin.

Si vous êtes blessé et seul sur le parcours (blessure sans gravité : entorse ou chute) :

- protégez-vous du froid et/ou de la chaleur,
- prévenez les secours et soyez le plus précis possible dans votre localisation,
- un serre-file ferme le parcours : attendez-le si vous ne voyez aucune autre personne pouvant vous assister.

Si vous avez fait un malaise, ne repartez pas !

Protégez-vous du froid et/ou de la chaleur, prévenez les secours et attendez d'autres participants ou le serre-file.

Dans tous les cas : prévenez les secouristes et/ou le médecin de l'épreuve (numéros de téléphone communiqués avant la course).

Si vous vous trouvez en zone non couverte par le réseau téléphonique, prévenez les secours (pompiers 18, Samu 15 -si urgence médicale-) et demandez-leur de nous contacter pour coordination des actions de secours.

4-4 Matériel et équipement

Matériel individuel obligatoire :

- 1 combinaison isotherme (courte ou longue) : combinaison facultative si la température de l'eau est > 16°C sur l'ensemble du parcours, combinaison interdite si la température de l'eau est > 24°C sur l'ensemble du parcours,
- 1 paire de lunettes de natation,
- 1 bonnet de bain,
- 1 sifflet (sans bille),
- 1 paire de chaussures adaptées à la course à pied avec des semelles non lisses,
- le dossard fourni par l'organisation ; porté sur le torse du coureur, le dossard doit être visible dès la sortie de l'eau et sur toutes les sections de course à pied.

Matériel facultatif :

- téléphone portable (numéro non masqué) avec numéros de téléphone de l'organisation et des secours enregistrés, si le concurrent dispose d'un étui étanche,
- réserve d'eau et réserve alimentaire,
- pull-buoy,
- plaquettes de natation,
- longe permettant de relier les concurrents ; cet équipement ne devra pas être utilisé au départ.

Le matériel est conservé sur la totalité du parcours effectué.

Matériel interdit : palmes, masque, tuba, flotteur autre que le pull-buoy.

5- Tarifs

Epreuve	Distance	Natation	Course	Lieu	Quand	Age mini.	Solo	Duo
Challenge*	37 km	5,6 km	31,4 km	Samedi : Lac des Fades - Besserve Dimanche : Gour de Tazenat	Samedi 7 septembre - 10h30 Dimanche 8 septembre - 9h	18 ans	80 €	145 €
L	22,2 km	3,8 km (8 sections)	18,42 km (8 sections)	Lac des Fades - Besserve (plage de Confolant - Miremont)	Samedi 7 septembre - 10h30	18 ans	50 €	90 €
S	11,1 km	1,9 km (4 sections)	9,2 km (4 sections)	Lac des Fades - Besserve (plage de Confolant - Miremont)	Samedi 7 septembre - 10h30	16 ans	35 €	65 €
XS	3,2 km	0,9 km (2 sections)	2,3 km (2 sections)	Lac des Fades - Besserve (plage de Confolant - Miremont)	Samedi 7 septembre - 10h45	10 ans	15 €	30 €
M	14,8 km	1,8 km (2 sections)	13 km (3 sections)	Charbonnières-les-Vieilles (salle des fêtes)	Dimanche 8 septembre - 9h	18 ans	40 €	70 €
S	7,5 km	900 m (1 section)	6,6 km (2 sections)	Charbonnières-les-Vieilles (salle des fêtes)	Dimanche 8 septembre - 9h	16 ans	30 €	55 €

*Challenge = L samedi + M dimanche

6- Modification ou annulation

Toute annulation ou modification d'inscription de la part du participant doit être transmise à l'organisateur par mail ou par courrier.

6-1 Modification

Vers une épreuve à **plus faible kilométrage** : remboursement de la différence avec retenue de 7 €.

Vers une épreuve à **plus fort kilométrage** : paiement de la différence par le participant suivant le tarif en cours à la date du changement.

6-2 Annulation

En cas d'**annulation de la part du participant**, le remboursement des frais d'inscription et des frais optionnels s'effectue uniquement pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif ad hoc aux conditions ci-après :

- annulation à j-7 et avant : retenue de 40% du montant versé, avec un minimum de 25 €,
- annulation à j-6 et après : aucun remboursement.

En cas d'annulation d'un binôme (duo), le concurrent restant pourra chercher un autre binôme ou participer en individuel avec paiement ou remboursement de la différence de tarif d'inscription le cas échéant (voir 6-1).

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle, d'épidémie ou de toute autre circonstance ou situation exceptionnelle mettant en danger la sécurité des concurrents et entraînant l'**annulation** de l'épreuve **par l'autorité administrative** et/ou ne permettant pas l'organisation d'une épreuve de substitution, aucun remboursement ne sera possible. Un tarif préférentiel sera alors proposé par l'organisateur pour une participation à l'Auvergne swim-run 2020.

7- Vie privée

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

L'organisateur envoie aux concurrents, au maximum une fois par an, un mail collectif les informant de l'ouverture des inscriptions aux épreuves organisées par les associations Casga natation et 3 Soleils.

8- Récompenses

Un cadeau sera remis à chaque participant.

Des trophées seront également distribués sur chaque épreuve aux trois premiers scratch hommes et femmes ainsi qu'aux trois premières équipes, dames, hommes et mixtes.

9- Sanctions

Faute	Sanction
Jet de détritus ou abandon de matériel sur le parcours	Pénalité : 1 à 3h, voire disqualification (décision du directeur de course)
Non assistance à une personne en difficulté	
Non respect des personnes : concurrents, organisation, sécurité, randonneurs...	
Absence de dossard ou dossard non visible ou caché	
Ravitaillement extérieur	
Changement ou falsification de dossard	Élimination
Non assistance à une personne en danger	
Refus de se soumettre à un contrôle médical	
Équipiers ne progressant pas ensemble (duo)	
Comportement dangereux ou irresponsable sur les voies ouvertes à la circulation ou lors des traversées de routes	
Triche : utilisation de transport, partage de dossard, coupe de parcours...	Coureur mis hors course
Absence d'une partie du matériel obligatoire ou refus de contrôle du matériel	

10- Réclamations et litiges

Toute réclamation doit être formulée par écrit (mail ou courrier) auprès de l'organisateur au plus tard 24 heures après l'épreuve.

11- Divers

L'accompagnement d'un concurrent est interdit. Le parcours s'effectue sur un parcours fréquenté par des randonneurs (adultes et enfants), parfois accompagnés d'animaux. Le respect de tous les utilisateurs du parcours s'impose : ne pas crier, ne pas effrayer...

Les concurrents engagés en équipe doivent effectuer la totalité de l'épreuve ensemble. Une distance de 10 m maximum leur est autorisé sur le parcours.

Le parcours est balisé dans son intégralité : bouée sur les portions de natation, rubalise et fanions sur les portions terrestres.

L'assistance extérieure n'est pas autorisée.

Le franchissement de haies, clôtures, murs de propriétés, en dehors des passages prévus à cet effet, est interdit. Portes et barrières devront être refermées après le passage d'un coureur.

Les participants comme le public veilleront à respecter l'environnement en appliquant a minima les mesures suivantes :

- animaux (chiens) tenus en laisse, ni cueillette ni prélèvement de fleur ou plante sauvage,
- circulation des engins à moteur interdite sur les chemins,
- navigation interdite sur les zones de natation,
- feux de camp et camping interdits, jet de détritus interdits.